

Assemblée générale ordinaire de LECLANCHE SA du 5 août 2025 : Modification de la proposition du conseil d'administration concernant le point 8.2 de l'ordre du jour

YVERDON-LES-BAINS, Suisse, le 29 juillet 2025 – A la suite de la publication de l'invitation à l'Assemblée Générale Annuelle (« **AGA** ») et de l'ordre du jour tels que décrits dans le communiqué de presse ad hoc du 30 juin 2025, le conseil d'administration de [LECLANCHE SA](#) (SIX : LECN) (la « **Société** ») informe les actionnaires que la proposition du conseil d'administration de la Société concernant le point 8.2 de l'ordre du jour sera modifiée comme suit (les ajouts sont en gras, les suppressions sont barrées) :

Proposition du conseil d'administration : Le conseil d'administration propose d'augmenter le capital social de la Société d'un montant maximum de 11 287 676,20 CHF afin de le porter de 102 542 298,40 CHF à un montant maximum de 113 829 974,60 CHF par le biais d'une augmentation de capital ordinaire comme suit :

1. Montant nominal maximal total de l'augmentation du capital-actions :
11 287 676,20 CHF
2. Montant des apports maximaux à effectuer : ~~CHF 18 045 607,940942~~ **CHF 17 700 000,00**
3. Nombre, valeur nominale et type des nouvelles actions maximales : 112 876 762 actions nominatives d'une valeur nominale de 0,10 CHF chacune
4. Droits préférentiels des catégories individuelles : Aucun
5. Prix d'émission : ~~75% du Volume Weighted Average Price (« VWAP ») calculé sur les 60 jours précédant le CHF 0.15987~~ **Le prix d'émission sera déterminé par le conseil d'administration conformément aux conditions spécifiques des contrats d'emprunt convertible en vertu desquels les droits de conversion de la SEF naissent et se situera dans la fourchette de CHF 0.15564 à CHF 0.15987 (le montant maximum étant égal à 75% du Volume Weighted Average Price (VWAP) calculé sur les 60 jours de négoce précédant le 31 mai 2025).**
6. Début de l'éligibilité des dividendes : Date d'inscription de l'augmentation de capital au registre du commerce.
7. Type d'apport : Par compensation avec une créance **maximale** de ~~CHF 18'045'607.94094~~ **CHF 17'700'000.00** de SEF. En échange, SEF recevra 112 876 762 actions nominatives entièrement libérées au prix d'émission de ~~CHF 0.15987~~ **par action, tel que déterminé par le conseil d'administration.**
8. Avantages particuliers : Aucun
9. Restriction sur la transférabilité : Conformément aux statuts
10. Droits de souscription : La totalité de l'augmentation nominale de 11 287 676,20 CHF sera souscrite par le prêteur, c'est pourquoi les droits de souscription des actionnaires pour toutes les actions nouvellement émises d'un montant de 112 876 762 sont exclus.

Sous réserve de la réalisation et de l'enregistrement de cette augmentation de capital, la prime d'émission qui en résultera sera imputée sur les pertes reportées d'un montant de ~~CHF 6 757 931,74~~ **CHF 6 411 859,71117** à des fins de restructuration.

###



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Comme mentionné dans l'invitation à l'AGA du 30 juin 2025, SEF s'est engagée à convertir les créances issues des contrats de prêts convertibles datés du 30 mai 2025, du 12 juin 2024 et du 27 juin 2025 (les « **contrats de prêts convertibles SEF** »). Les ajustements apportés à la proposition sont nécessaires en raison des termes et conditions des contrats de prêt convertibles de SEF, qui prévoient que les prêts ne comportent qu'un intérêt calculatoire en nature (appelé « **PIK Interest** »), qui ne sera pas payable à SEF en espèces, mais qui, en cas de conversion du prêt, sera converti en capitaux propres. Cet intérêt PIK ne doit pas être considéré comme une dépense à des fins d'information financière statutaire. Par conséquent, bien que l'intérêt PIK ait été pris en compte pour le calcul du nombre d'actions en lesquelles la créance doit être convertie en appliquant le prix de conversion de 75 % du prix moyen pondéré en fonction du volume (« **VWAP** ») calculé sur les 60 jours précédant la conversion, soit CHF 0,15987 (c'est-à-dire 112 876 762 actions nominatives de la Société), comme convenu entre SEF et la Société dans les contrats de prêt convertible SEF, l'intérêt PIK lui-même ne peut pas ne pas être inclus dans le montant réel de la dette aux fins de la conversion de la dette en capitaux propres. Étant donné que l'intérêt PIK n'est pas considéré comme une dette, mais que le nombre d'actions à convertir reste de 112 876 762 actions nominatives de la Société, le prix d'émission respectif des actions doit être revu à la baisse.

Le conseil d'administration propose donc que les actionnaires approuvent la résolution amendée sur le capital, telle que présentée au point 8.2 de l'ordre du jour, dans laquelle le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration conformément aux conditions spécifiques des contrats de prêt convertible de SEF en vertu desquels les droits de conversion de SEF prennent naissance, et qui sera compris entre CHF 0,15564 et CHF 0,15987 (le montant maximum étant égal à 75% du prix moyen pondéré en fonction du volume (VWAP) calculé sur les 60 jours de négoce précédant le 31 mai 2025). Veuillez noter que l'abaissement du prix d'émission n'entraîne pas l'émission d'actions supplémentaires pour SEF et n'apporte aucun avantage supplémentaire à SEF. Les aspects économiques de la conversion de la dette en actions restent identiques à ceux décrits dans l'invitation à l'AGA du 30 juin 2025. Les amendements à la proposition ne sont nécessaires que parce qu'en raison des termes des accords de prêt convertible de SEF, seul le montant du prêt, mais pas l'intérêt PIK, est qualifié de dette à des fins de comptabilité financière et peut être converti en actions.

La conversion proposée de la dette en capital est une étape clé pour améliorer la situation financière et du bilan la Société, et le conseil d'administration demande donc aux actionnaires d'approuver le point 8.2 modifié de l'ordre du jour lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A propos de Leclanché

Leclanché est un fournisseur leader mondial de solutions de stockage d'énergie à faible empreinte carbone basées sur la technologie des cellules lithium-ion. Fondée en 1909 à Yverdon-les-Bains, en Suisse, l'histoire et l'héritage de Leclanché sont ancrés dans l'innovation en matière de batteries et de stockage d'énergie. La culture suisse de précision et de qualité de l'entreprise, ainsi que ses installations de production en Allemagne, font de Leclanché le partenaire de choix des entreprises qui recherchent les meilleures performances en matière de batteries et qui sont à l'origine de changements positifs dans la manière dont l'énergie est produite, distribuée et consommée dans le monde entier. Leclanché est organisé en trois unités d'affaires : solutions de stockage d'énergie, solutions d'e-mobilité et systèmes de batteries spécialisés. La société emploie actuellement plus de 350 personnes avec des bureaux de représentation dans huit pays à travers le monde. Leclanché est cotée à la bourse suisse (SIX : LECN). SIX Swiss Exchange : ticker symbol LECN | ISIN CH 011 030 311 9

Clause de non-responsabilité

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations prospectives relatives aux activités de Leclanché, qui peuvent être identifiées par une terminologie telle que « stratégique », « propose », « introduire », « sera », « planifié », « attendu », « engagement », « s'attend », « fixer », « préparer », « plans », « estimations », « vise », « serait », « potentiel », « en attente », « estimé », « proposition », ou des expressions similaires, ou par des discussions exprimées ou implicites concernant la montée en puissance de la capacité de production de Leclanché, les applications potentielles des produits existants, ou concernant les revenus potentiels futurs de ces produits, ou les ventes ou revenus potentiels futurs de Leclanché ou de l'une de ses unités d'affaires. Vous ne devriez pas accorder une confiance excessive à ces déclarations. De telles déclarations prospectives reflètent le point de vue actuel de Leclanché concernant des événements futurs et impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent entraîner une différence matérielle entre les résultats réels et les résultats futurs, les performances ou les réalisations exprimées ou sous-entendues par de telles déclarations. Il n'y a aucune garantie que les produits de Leclanché atteindront des niveaux de revenus particuliers. Il n'y a pas non plus de garantie que Leclanché, ou l'une des unités d'affaires, atteindra des résultats financiers particuliers.

Contacts médias :

Suisse / Europe :

Thierry Meyer

T: +41 (0) 79 785 35 81

E-Mail: tme@dynamicsgroup.ch

Allemagne :

Christoph Miller

T: +49 (0) 711 947 670

E-Mail: leclanche@sympra.de

Contact investisseurs :

Hubert Angleys / Pierre Blanc

T: +41 (0) 24 424 65 00

E-Mail: invest.leclanche@leclanche.com

